

PROCÉDURES D'IMMATRICULATION, DE MORCELLEMENT ET DE FUSION

PIECES A FOURNIR	ETAPES	DELAJ	ACTEURS	
IMMATRICULATION				
<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'immatriculation adressée par le MCU, MIE, MINT, AFOR - Dossier technique d'immatriculation - L'acte administratif d'attribution du terrain, - Concession provisoire sous réserve de droit des tiers (Rural) - Pièce d'identité du demandeur ou tout document tenant lieu - Election de domicile - Attestation domaniale 	1	Réquisition d'immatriculation	30 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
	2	Publicité de cette réquisition	90 JOURS	INTERESSE (S)
	3	Opposition		
	4	Identification matérielle de la parcelle par le bornage et contre bornage	15 JOURS	CADASTRE
	5	Phase judiciaire en cas d'opposition non levées		TRIBUNAL
	6	Formalité d'immatriculation au livre foncier	30 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
MORCELLEMENT				
Morcellement mutation : <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique de morcellement - Demande de morcellement - Pièces d'identité du Vendeur ou tout autre document tenant lieu - Pièces d'identité de l'Acquéreur ou tout autre document tenant lieu - L'original de l'Acte notarié de vente - Copie du Titre de propriété 	1	Instruction de la demande morcellement mutation	20 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
	2	Bornage contradictoire et établissement du procès-verbal de bornage contradictoire	5 JOURS	CADASTRE
	3	Création de titre foncier , Etablissement et délivrance du certificat de mutation de la propriété foncière	10 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
Morcellement simple : <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique de morcellement - Le bordereau de transmission de l'AFOR, MINADER, MCLU, MIE - Attestation domaniale et la lettre de demande de création du titre Foncier - Copie du titre de propriété (Certificat foncier, Arrêté d'occupation temporaire du domaine public) - Pièces d'identité du demandeur ou tout autre document tenant lieu 	1	Instruction de la demande morcellement simple ou particulier	20 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
	2	Bornage contradictoire et établissement du procès-verbal de bornage contradictoire	5 JOURS	CADASTRE
	3	Création de titre foncier , Etablissement et délivrance d'un état foncier	10 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
Morcellement particulier : <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique de morcellement - Demande de morcellement faite par le notaire ou un particulier - Pièces d'identité du demandeur ou tout autre document tenant lieu - Copie du titre de propriété (Certificat foncier, CMPF, ACD) 				
FUSION				
Personnes physiques : <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique de fusion - Demande de fusion faite par le notaire ou un particulier - Les photocopies des titres de propriété définitifs ou attestation domaniale - Deux (02) extraits topographiques des titres fonciers - Pièces d'identité du demandeur ou tout autre document tenant lieu 	1	Instruction de la demande de fusion	20 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
	2	Bornage contradictoire et établissement du procès-verbal de bornage contradictoire	5 JOURS	CADASTRE
	3	Création de titre foncier , Etablissement et délivrance du certificat de mutation de la propriété foncière	10 JOURS	CONSERVATION FONCIERE
Personnes morales : <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique de fusion - Demande de fusion faite par le notaire ou un particulier - Les photocopies des titres de propriété définitifs ou attestation domaniale - Deux (02) extraits topographiques des titres fonciers - Statuts de la personne morale - Pièces d'identité du dirigeant ou tout autre document tenant lieu 				